

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2019 à 17h30**

**Étaient présents :** ANDRE Jean-Luc, CHABERT Patrick, CHENE Bernard, CHAUVET Antoine, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud (à partir de la délibération n° 09)

**Absents :** PELLISSIER Daniel (procuration à Guy Gonthier), AVAKIAN G, BOHAN S, BONNIVARD E, DE VRIES C.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Prêt Helvétix :** Après avoir pris connaissance des principales évolutions de cet « emprunt toxique », et les risques encourus, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), décide d'engager les négociations avec la Caisse d'Épargne afin de sortir de l'emprunt dans les meilleures conditions possibles.

**Nombre de sièges au Conseil Communautaire au prochain renouvellement :** M. Chêne rappelle au Conseil les conditions à appliquer lors du renouvellement des membres du Conseil Communautaire après les élections municipales. Il donne lecture de la proposition faite pour modifier la représentativité (1 conseiller pour 400 habitants au lieu de 500), permettant ainsi à la commune nouvelle d'avoir 2 représentants au sein du conseil de la 4C, proposition approuvée à l'unanimité.

**Finances :**

**Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme 2019/2020 :** M. le Maire présente le budget prévisionnel 2019/2020 de la SAEML Office de Tourisme. Le Conseil décide à l'unanimité (M. PROVOST s'étant retiré au moment du vote) de fixer à 650.000€ sa participation pour le fonctionnement de l'office du tourisme pour l'exercice 2019/2020.

**Taxe de séjour :** Après avoir indiqué l'importance de voter au plus tôt les tarifs de la taxe de séjour, M. le Maire propose de ne pas modifier les modalités et conditions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, étant précisé que seul le plafond de la taxe pour les palaces a évolué (4€10 au lieu de 4€). Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer le plafond concernant les palaces (4,10 €) et de ne pas modifier les autres tarifs.

**Acquisition d'une laveuse pour Unimog :** Suite à l'acquisition de l'engin porte-outils Unimog en 2018, le Conseil décide à la majorité (2 abstentions) l'achat d'une laveuse adaptable sur une berce pour un montant de 27.480 € HT

**Subventions aux associations :** Le conseil attribue à l'unanimité : 630 € à l'association des Anciens combattants de Montaimont et 500 € à l'ACCA de Saint-François ; et à la majorité (1 contre) 41.000€ au Club des sports et 1.000€ à Ski Snow Maurienne.

**Travaux - Réfection de voirie :** Le conseil décide à l'unanimité de d'accepter le devis d'Eiffage d'un montant de 14.234€ HT pour l'entretien de la route entre le bâtiment la Vigie et les parkings du Bugeon (nids de poules et émulsion). D'autres travaux seront programmés à l'automne (bitume).

**Le Parcours Aventure :** M. le Maire rappelle que le site du Parcours Aventure, acheté récemment par la Commune dans le but de proposer à nouveau cette activité sur la station, nécessite des travaux de sécurisation. Le Conseil retient à l'unanimité la proposition de Jul'Espaces Verts pour l'abattage des arbres et leur déséquipement.

Le Conseil prend connaissance des travaux à effectuer au **Centre Sportif des Longes** (évacuation des eaux usés, travaux électriques) et au **Centre de balnéothérapie** (changement du sable des filtres et insonorisation des salles de soins).

**Local Technique de Montaimont :** M. le Maire délégué de Montaimont présente le projet de local technique de 35m<sup>2</sup>, implanté sur champs de foire. Le Conseil, à l'unanimité, valide le projet, approuve les honoraires de maîtrise d'œuvre de AUM (3.000 € HT), autorise le Maire à déposer le permis de construire et signer les documents nécessaires.

**Acquisition d'un moulin :** La Commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'un moulin rénové sis sur la parcelle ZK 87, Commune de Montaimont, pour un montant de 15.000€, proposition adoptée à l'unanimité.

**Assainissement La Ponchéry :** Le Conseil décide à l'unanimité de lancer le programme de raccordement et d'enfouissement des réseaux du hameau de Ponchéry et mandater le cabinet Mesur'Alpes pour la maîtrise d'œuvre (7.795 € HT)

**Parcours de trail :** M. le Maire présente au Conseil la proposition de Mickaël Blanc pour la création de 4 parcours de trail. Le conseil accepte à l'unanimité le projet mais demande à ce que les panneaux existants servent au fléchage dans la mesure du possible et ne retient pas la proposition d'entretien sur deux ans.

**Convention pour le logement des saisonniers :** M. le Maire présente au Conseil le compte rendu des phases 1 et 2 du diagnostic établi par MDP pour le logement des saisonniers. Il présente également la fiche de poste pour un référent saisonnier et l'optimisation de la perception de la taxe de séjour. Le Conseil approuve le principe de cette création de poste mais demande à avoir plus de précisions (statut, rémunération,...).

**Questions diverses : Le Conseil Municipal :**

- Prend acte du bilan positif de la SEML Centrale des DEMOISELLES, et du nouveau projet d'installation d'une petite microcentrale supplémentaire.
- Note le lancement de la consultation pour la fourniture et la pose d'abris-bus aux arrêts de cars scolaires.
- Valide le changement de l'entreprise chargée de poser les inclinomètres sur le secteur de l'UTN de la Lauzière.
- Prend connaissance du rapport l'audit de Juricia Conseils concernant les taxes foncières et décide de poursuivre la démarche en demandant les dégrèvements.
- N'émet pas d'observations concernant le projet de PLU de la commune des Avanchers-Valmorel.
- Autorise le Maire à signer la convention des servitudes avec Enedis pour la desserte électrique (parcelle A1800 Les Clous)
- Approuve les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service public (alimentation en eau potable et assainissement non collectif de Montgellafrey-Villages,
- Prend note de l'avancement du SCoT Maurienne.

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 17 mai 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

Le Maire, M. Patrick PROVOST

